

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260428-89-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

N° 89/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 avril 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 5 mai 2026

Objet de la délibération :

Ressources Humaines : Contrat de projet SCOT/Mobilité

Nombre de membres	
- En exercice :	93
- Présents titulaires	75
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	84
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-huit avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Claude CURIE à Jean-Benoît LAMBERT, Maxime GROSHENRY à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Angèle LIME à Philippe BOUQUET, Pascal PERCIER à Maryse FAILLENET, Dominique PONCET à Jacques MAURICE

Suppléé(e)s Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Romuald MAUGAIN par Patrick ROUSSEL

Excusé(e) Rémy PAUL, James PROUTEAU, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Absent(e)s Michel DEBRAY, Romain JAILLET, Jean-Louis POGLIANO, POEPEL Alexandra, Jean-Claude PORTERET, Thomas RELTIENNE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. AYMONIN Guillaume a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération N°03/25 du 16 janvier 2025, acceptant le renouvellement du poste de chargé de mission SCOT/mobilité pour une durée de 12 mois sur un contrat de projet,

Vu le recrutement effectif au 14 avril 2025 pour un contrat de projet de 12 mois du 14/04/2025 au 12/04/2026,

Vu l'avis favorable du CST en date du 23 février 2026,

Il est proposé un renouvellement par un contrat de projet pour une durée de 1 an.

Cette année permettra de travailler sur les mises en conformité consécutives à l'approbation du SCOT et de déterminer les actions concrètes en matière de mobilité, à la suite de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable.

Invité à délibérer, le conseil valide à l'unanimité, le renouvellement du contrat de projet pour une durée de 1 an, jusqu'au 11 avril 2027.

Fait et délibéré en séance, le 28.04.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260428-89-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026